



ABRI D'AUTO PERMANENT

Permis requis

Un permis de construction est requis pour construire, agrandir, rénover, déplacer ou démolir un abri d'auto.

Nombre maximal autorisé par terrain

1

Superficie maximale

65 m² (699,7 pi²)

Hauteur maximale

Ne doit pas excéder la hauteur du bâtiment principal.

Largeur maximale

N/A

Implantation autorisé

Cours arrière, cours latérale, cour avant à condition de respecter 50% de la marge de recul minimale prescrite pour le bâtiment principal et de ne pas être vis-à-vis le bâtiment principal.

Distance minimale des lignes latérales ou arrière

2 m (6,6 pi)

Distance minimale d'un autre bâtiment

N/A

